



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3291

Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association Lyon Ultra Run, pour l'organisation de la 4e édition du "Lyon Urban Trail by Night", le samedi 4 novembre 2017

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3291 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 8 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON ULTRA RUN, POUR L'ORGANISATION DE LA 4E EDITION DU "LYON URBAN TRAIL BY NIGHT", LE SAMEDI 4 NOVEMBRE 2017 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Lyon Ultra Run (dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^e), organise la 4^e édition de « Lyon Urban Trail by night », le samedi 4 novembre 2017.

Déclinaison de la course « Lyon Urban Trail » organisée au printemps depuis 11 ans et très connue dans le calendrier sportif lyonnais, la version de nuit « Lyon Urban Trail by night » a rassemblé plus de 6 000 coureurs en novembre 2016.

Cet événement sportif est une épreuve pédestre assimilable aux courses nature type trail ayant pour but de faire découvrir ou redécouvrir les divers chemins de la Ville de Lyon, la nuit. Les concurrents sont considérés comme étant en excursion personnelle et sont tenus au respect du Code de la route. Ils doivent effectuer l'ensemble de l'itinéraire sur les trottoirs ou dans les couloirs aménagés.

Ce trail urbain s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon (collines, fleuves, traboules, bas ports, escaliers, parcs...). Entre marathon et trail, cette course allie plusieurs difficultés : montées courtes et raides, escaliers, descentes techniques, pavés disjoints et sentiers méconnus.

Deux distances sont proposées aux participants : 12 km et 26 km. Le départ se déroulera au niveau de la rue de l'Antiquaille entre 19h15 et 20h15 et l'arrivée au pied du Théâtre Gallo-Romain, jusqu'à 00h15.

Les parcours empruntés sont prévus en grande partie dans le 5^e arrondissement et ses lieux emblématiques : quartiers Saint-Jean et Saint-Georges, site de la Sarra, Saint-Irénée, montée du Gourguillon, passerelle du Palais de Justice, montée du Télégraphe, chemin de la Visitation, esplanade de Fourvière et Parc des Hauteurs. Ils continueront ensuite vers Sainte-Foy-Lès-Lyon où ils effectueront une boucle pour enfin arriver au pied des Théâtres Antiques de Fourvière.

Pour cette 4^e édition, les principaux objectifs de l'association sont :

- d'attirer un nombre important de participants, 7 000 personnes sont attendues ;
- d'organiser un événement de qualité avec des parcours attrayants ;
- de faire découvrir des points de vue originaux de la ville de Lyon ;
- d'attirer un grand nombre de spectateurs lyonnais à venir encourager les participants.

Cette manifestation permet ainsi d'organiser une compétition de qualité, de faire participer un large public lyonnais à cette manifestation de plus en plus festive et conviviale et enfin d'offrir la possibilité aux Lyonnais de participer à une épreuve sportive originale de nuit permettant ainsi de découvrir Lyon autrement.

En 2016, l'Association Lyon Ultra Run a perçu une subvention de 8 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par délibération n° 2016/2406 du 26 septembre 2016.

En 2017, l'Association a perçu une subvention de 25 000 euros pour l'organisation de la 10^e édition de « Lyon Urban Trail », par délibération n° 2017/2820 et une subvention de 2 500 euros pour l'organisation de la 5^e édition de l'« Ultra Boucle de la Sarra » par délibération n° 2017/2821 du 27 mars 2017.

Cette année, pour l'organisation du « Lyon Urban Trail by night », l'Association sollicite une aide financière à hauteur de 10 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 185 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 8 000 euros à l'Association Lyon Ultra Run.

Vu l'avis du Conseil des 5^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission sports, jeunesse, vie associative ;

DELIBERE

1. Une subvention de 8 000 euros est allouée à l'Association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 4^e édition de « Lyon Urban Trail by night », le samedi 4 novembre 2017.

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2017, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT